

**Séance ordinaire du 05 septembre 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°05092024D32**

**Objet :** Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 30 août 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présents : 07  
Nombre de pouvoirs :  
Nombre de votants : 07  
Pour : 07

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc			X	
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques			X	
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

-----  
**VU** le code de la fonction publique  
**VU** l'avis du comité social territorial du 29 août 2024

**Rapporteur** : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire

**Exposé des motifs** : en application des dispositions du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter.

Il est proposé de modifier le tableau des emplois :

<b>Service périscolaire - modification du temps de travail</b>			
Ancienne quotité de travail	Nouvelle quotité de travail	Poste	Observations
17.50/35	15.75/35	Agent d'animation/	Baisse de 10% - taches réparties sur un autre agent
20/35	18/35	Agent d'animation	Baisse de 50% demandée par le médecin agréé suite à des arrêts maladie depuis janvier 2024
8/35	9.5/35	Adjoint d'animation	Augmentation du temps de travail suite à une reprise d'une partie des tâches de l'agent d'animation
21.35/35	26/35	Adjoint technique/Adjoint d'animation	Augmentation du temps de travail suite à une reprise d'une partie des tâches de l'agent d'animation
<b>Service périscolaire - modification grade</b>			
26.50/35	26.50/35	ATSEM pple de 2 <sup>ème</sup> classe	Cet agent remplace une ATSEM pple de 1 <sup>ère</sup> classe partie à la retraite
<b>Service technique modification du temps de travail</b>			
4/35	3/35	Adjoint technique	Le contrat de cet agent n'a pas été renouvelé. La collectivité a décidé de faire appel à une société de nettoyage. Cette personne est par ailleurs employée par le SIVSC.

- Suite à une répartition des taches au sein du service périscolaire, un des agents d'animation a vu son temps de travail diminué de 10% et les tâches ont été réparties sur d'autres agents.
- Le temps de travail d'un autre agent d'animation a été diminué de 10% et les tâches ont été réparties sur d'autres agents.
- Il a été omis lors de la dernière délibération d'indiquer le remplacement d'une ATSEM 1<sup>ère</sup> classe par une ATSEM 2<sup>ème</sup> classe.
- Le temps de travail de l'agent technique a été diminué d'une heure.

Ces changements seront effectifs à compter de la présente délibération devenue exécutoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✎ **APPROUVE** :
  - . la diminution du temps de travail des deux agents d'animation soit : pour l'un 17.5/35 à 15.75/35 et pour l'autre de 20/35 à 18/35.
  - . l'augmentation du temps de travail de deux agents au périscolaire soit : pour l'un 8/35 à 9.5/35 et l'autre 21.35/35 et 26/35.
  - . la suppression d'un poste d'ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe suivie de la création d'un poste d'ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe.
  - . diminution du poste d'adjoint technique de 4/35 à 3/35.
- ✎ **AUTORISE** madame le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles afférent à ces mouvements.
- ✎ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 073-217302868-20240905-05092024D32-DE



Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 05 septembre 2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 09 septembre 2024.

Le Maire,

**Brigitte TOUGNE-PICAZO**



Le secrétaire de séance,

**Gaëtan PIEDVACHE**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le



ID : 073-217302868-20240905-05092024D32-DE